Case
FRC
27705

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. NECKER, PREMIER MINISTRE
DES FINANCES,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
Le 24 Septembre 1789.

DISCOURS

Prononcé par M. NECKER, premier Miniſtre des Finances, à l'Aſſemblée Nationale, le 24 Septembre 1789.

MESSIEURS,

LES affaires de finances dont on vous a entretenus pluſieurs fois, ſont arrivées graduellement au dernier terme de l'embarras, & vous ne vous en étonnerez point, ſi vous réfléchiſſez d'abord qu'au mois d'août de l'année derniere, elles paroiſſoient à un tel degré de trouble, qu'on ſe crut dans la néceſſité de propoſer à Sa Majeſté les meſures les plus alarmantes, & que toute eſpece de confiance fut arrêtée. Depuis cette époque, ſont ſurvenues toutes les difficultés qui naiſſent du ſoutien long & pénible d'un édifice chancelant; il s'y eſt joint, par extraordinaire, des beſoins immenſes de blés, qui ont occaſionné ou des dépenſes proportionnées à ces beſoins, ou l'emploi d'un crédit équivalent. Les achats faits par le Gouvernement, réunis aux opérations du commerce, ont dérangé peut-être la balance avec l'étranger, de plus de cinquante millions, ce qui n'a pu ſe faire ſans une révolution dans les changes; révolution qui influe ſur la quantité du numéraire en circulation. Le public attendoit avec impatience

que l'Assemblée nationale s'occupât des finances ; mais la marche nécessairement lente d'un corps législatif très-nombreux, a tellement prolongé ses discussions, qu'après cinq mois révolus, les affaires essentielles de la finance ne sont point encore traitées. Il est résulté de ce retard & des divisions qui ont régné dans votre Assemblée, un discrédit qui s'est accru insensiblement ; & chacun sait que des événemens extraordinaires ont mis le comble à la défiance & au resserrement de l'argent. Nos troubles intérieurs ont éloigné de la France, & de la capitale en particulier, cette multitude de voyageurs qui attirent en France une somme d'argent considérable, & dans le même temps une émigration de François d'une étendue effrayante, répand au dehors notre numéraire. Enfin, au sein du Royaume, un grand nombre de citoyens regardant l'état des finances comme irrémédiable, & considérant l'avenir d'une maniere sinistre, enferment soigneusement leur argent, & des capitaux immenses sont comme disparus du milieu de nous. J'avois eu un moment d'espérance, lorsque je vous proposai un premier Emprunt national & patriotique, à Cinq pour cent d'intérêt ; il n'est pas douteux qu'il eût été rempli en peu de jours, & cet empressement auroit ranimé pendant quelque temps les esprits : mais tel a été l'effet de ce qui s'est passé à cet égard ; tel a été aussi l'impression donnée par des mouvemens momentanés, tantôt à Paris, tantôt dans votre Assemblée, que l'on s'est intéressé lentement & foiblement dans votre second Emprunt, quoique plus avantageux que le premier, & les étrangers sur-tout, de l'aveu de leurs correspondans, n'ont donné aucune commission. On devroit avoir plus de confiance dans les ressources, la sagesse & la volonté de la plus grande des Nations ; mais n'étant qu'aux bords du précipice, il dépend encore de vous, Messieurs, de faire voir qu'on se

trompe, & de reprendre avec éclat les ſentimens qui vous appartiennent. Mais avant de développer ici vos moyens pour atteindre à ce but, je dois vous informer de la grandeur du mal, de ſon urgence, & du déſordre prochain dont nous ſommes menacés.

Il falloit le produit de votre dernier Emprunt ; il falloit, vous le ſavez, Meſſieurs, quarante millions pour ſatisfaire aux beſoins de ce mois & des premiers jours du ſuivant ; il en falloit ſoixante de plus pour achever le ſervice de l'année, ſans augmenter le fonds deſtiné juſqu'à préſent au payement des rentes ſur l'Hôtel-de-ville ; il faudroit enfin une ſomme inconnue, ſi le dépériſſement des revenus du Roi alloit en augmentant. Vous ſavez, Meſſieurs, avec quelle inſtance j'ai ſollicité de vous deux Décrets que nous n'avons point encore ; l'un pour protéger le recouvrement des droits ſur les conſommations ; l'autre pour aſſurer le payement des impoſitions foncieres. Cependant les alarmes s'accroiſſent chaque jour, le renouvellement des anticipations eſt preſque entiérement arrêté, & il faut au contraire donner des ſecours à ceux qui, pour faire des avances au Gouvernement, ont ſigné des billets qu'ils ſont dans l'impuiſſance d'acquitter. Joignez à tous ces maux la diſparition journaliere de l'argent effectif, & une diſparition telle que, même avec une grande richeſſe en papier, il deviendroit impoſſible de payer le prêt des troupes, & de ſatisfaire à la partie des dépenſes qu'on eſt forcé d'acquitter en deniers comptans.

Cependant c'eſt de toutes les provinces frontieres où le payement des impoſitions ſe trouve retardé ; c'eſt encore de Breſt & de Toulon, pour les travaux des ports ; c'eſt auſſi de divers lieux où il faut acheter des grains & des beſtiaux pour la ſubſiſtance de Paris & de Verſailles ; enfin, c'eſt d'une quantité d'endroits,

qu'au nom des plus grands périls on sollicite de l'argent comptant : & vous devez juger, Messieurs, combien ce nouvel embarras est inquiétant, puisque j'ai proposé au Roi de m'autoriser à faire porter toute sa vaisselle plate à la monnoie, proposition que Sa Majesté a accueillie avec cet empressement, avec cet amour du bien qui la caractérise ; & la Reine, au moment où elle a eu connoissance de mes peines, m'a ordonné sur le champ de disposer pareillement de toute sa vaisselle : les Ministres du Roi ont suivi ces exemples. Remarquez bien, Messieurs, que ce n'est pas pour procurer au Trésor royal huit à neuf cents mille livres, que je me suis déterminé à proposer à leurs Majestés une privation momentanée ; mais parce qu'il est impossible de faire du numéraire effectif autrement qu'avec des métaux ; ainsi le vote d'un don gratuit de votre part, eût-il été de plusieurs millions, n'auroit pas rempli le même objet, puisqu'on auroit eu la faculté de le payer en papiers & à différens termes. Enfin, j'ai lieu d'espérer que l'exemple donné par le Monarque, encouragera les véritables amis de la chose publique, & l'on en fait déjà l'épreuve.

La Caisse d'escompte, liée au Gouvernement par ses services, se ressent de l'impression de tant de malheurs, & ses fonds en numéraire effectif auroient été épuisés depuis long-temps, si par toutes les dispositions que la nature des circonstances peut autoriser, elle ne résistoit pas à l'orage. Toutes les maisons de banque & de commerce, tous les hommes dans les affaires, éprouvent une gêne alarmante par le défaut absolu du numéraire, & par l'influence de l'embarras des finances. Enfin, la détresse du Trésor royal, la pénurie générale sont tellement visibles, qu'il n'est plus temps de dissimuler, & d'en imposer par de la

contenance : ainſi, malgré la publicité inévitable de tout ce qu'on doit confier à une Aſſemblée nombreuſe, malgré les vieilles regles, qui font du Tréſor royal un antre myſtérieux, le Roi a penſé, Meſſieurs, qu'il valoit mieux tout dire, qu'il valoit mieux découvrir, pendant qu'on apperçoit encore la poſſibilité du ſecours, la criſe extrême où ſe trouvent les finances.

Il y avoit hier matin, au Tréſor royal, douze millions huit cents mille livres, ſoit en billets de la Caiſſe d'eſcompte, ſoit en argent comptant, ſoit en effets exigibles dans la ſemaine; cet état, au premier coup-d'œil, eſt fort au-deſſus de celui dans lequel j'ai trouvé le Tréſor royal au mois d'Août de l'année derniere : mais d'abord, treize mois d'intervalle remplis d'événemens & de contrariétés inimaginables, ont épuiſé toutes les reſſources. D'ailleurs, d'ici à la fin du mois les beſoins indiſpenſables, c'eſt-à-dire, le prêt des troupes de terre, le prêt & le ſervice de mer, le payement des intérêts acquittés au Tréſor royal, en les circonſcrivant dans le plus exact néceſſaire, le payement des penſions encore plus limité; enfin, le ſecours qu'exigent pluſieurs caiſſes & divers Tréſoriers habitués à ſervir le Roi de leur crédit, ces divers objets faiſant uniquement partie des obligations forcées, ces divers objets, dis-je, ſe montent à huit ou neuf millions; ainſi il ne reſtera que trois ou quatre millions pour commencer le mois prochain, & nous aurions beſoin de trente millions pour ſatisfaire à ſes beſoins, & de ſoixante-dix à quatre-vingts, pour répondre au ſervice indiſpenſable des trois derniers mois de cette année.

Voilà, Meſſieurs, le triſte récit de l'état des finances de France, dans un moment où il n'y a plus de crédit. C'eſt à regret que je donne publiquement cette inſtruction; mais je le fais à une époque où il n'eſt plus temps de ſe défendre, par le ſecret, des atteintes de

l'opinion. J'ai l'ame déchirée d'avoir à préſenter un pareil tableau de notre détreſſe. Ces temps où au milieu d'une guerre diſpendieuſe, je pourvoyois, ſans de grandes inquiétudes, à cent cinquante millions de dépenſes extraordinaires ; ces temps plus récens où à l'approche de la réunion des Repréſentans de la Nation, je me formois le ſpectacle des proſpérités de ce Royaume & de la renaiſſance de toutes ſes forces ; ces temps ſont trop près de mon ſouvenir pour ne pas former dans ma penſée le contraſte le plus affligeant avec les circonſtances préſentes. Ah! que la prudence des hommes eſt un foible bouclier, que leur prévoyance eſt incertaine ! il eſt un cours d'événemens qui les entraîne, & c'eſt en vain que le nautonier jeté ſur le rivage, ſe rappelle douloureuſement le vaiſſeau qui l'a conduit long-temps avec ſureté au milieu des mers orageuſes, mais dont il n'aperçoit plus que les malheureux débris, le jouet des vagues & de la tempête.

C'eſt aſſez cependant, Meſſieurs, vous avoir entretenus de nos infortunes ; il faut ſe relever, il faut reprendre courage, il faut eſſayer de réſiſter à tout, il faut faire tête à l'orage, & vous reſſouvenir de ce que vous êtes & de tout ce que vous pouvez, aidés de la volonté d'un excellent Roi, aidés de ſon véritable dévouement au rétabliſſement de l'ordre & au bonheur général.

Je crois devoir, Meſſieurs, diviſer en trois parties l'examen des moyens qui peuvent écarter les maux dont nous ſommes environnés, & rendre aux finances de l'Etat une nouvelle vie.

Il faut établir un rapport certain entre les revenus & les dépenſes fixes.

Il faut trouver les ſecours qui ſont néceſſaires pour ſatisfaire aux beſoins extraordinaires de cette année, & ſonger à l'avance à ceux de l'année prochaine.

Il faut enfin se tirer de l'angoisse alarmante du moment présent.

Voilà l'exposé des trois parties que je dois traiter; elles ont entre elles un lien intime. Ce n'est que par la perspective d'un ordre stable à l'avenir, que l'on pourra consentir aux sacrifices nécessaires pour suffire aux besoins extraordinaires; ce n'est enfin qu'en remplissant ces deux vues, que par un effort particulier on parviendra peut-être à sortir de la situation sans exemple où nous nous trouvons pour le moment.

PREMIERE PARTIE.

Revenus & Dépenses fixes.

La situation n'est plus la même qu'à l'époque de l'ouverture des Etats-généraux. L'ordre dans la perception des droits & des impositions étoit parfaitement établi, l'on n'en prévoyoit pas l'interruption, & l'on pouvoit prudemment compter parmi les ressources de l'Etat, les améliorations survenues dans le produit de ces droits & celles dont on étoit moralement certain. Une telle ressource n'a plus dans l'état actuel le même degré de réalité, puisque les recouvremens sont troublés, & qu'on est en doute sur la continuation de plusieurs de ces revenus. Enfin, l'on ne peut plus, dans un temps de défiance, rassurer les esprits par des bonifications diverses, divisées en plusieurs articles, qui exigent toutes un examen attentif, & dont le Public n'est pas à portée de juger d'un coup-d'œil. C'est donc tout un autre compte qu'il faut présenter aujourd'hui pour rétablir la tranquillité. Il est de plus nécessaire que vous-mêmes, Messieurs, sans être obligés à aucune recherche, ni à aucune étude approfondie qui prolongeroient infi-

niment vos déterminations, vous puissiez adopter des bases d'améliorations dans les finances, susceptibles d'être approuvées ou rejetées au milieu même de votre nombreuse Assemblée. Ce n'est pas, je suis bien loin de le penser, ce n'est pas qu'il faille négliger aucune bonification partielle, mais on peut les réserver soit pour accroître le fonds d'une Caisse d'amortissement, soit pour remplacer quelques droits onéreux, soit pour satisfaire à des accroissemens de dépense que la suite de vos dispositions pourra rendre nécessaires.

Je vous rappellerai d'abord, Messieurs, que le *déficit*, selon le compte qui vous a été présenté à l'ouverture de l'Assemblée nationale, se montoit à environ cinquante-six millions.

Toutes les pieces justificatives de ce compte ont été remises aux Députés qui composent le grand Comité des Finances, & je crois qu'ils sont en état de vous dire que s'ils n'ont pas tout examiné dans le plus grand détail, l'exactitude qu'ils ont apperçue jusqu'à présent, donne lieu de présumer que cet ouvrage a été fait avec beaucoup de soin & de régularité.

Le chapitre des anticipations dans le compte des finances dont il est ici question, comprenoit en dépense environ cinq millions pour l'intérêt de quatre-vingts millions qu'on supposoit nécessaires pour finir l'année ; mais comme le dernier Emprunt, en y ajoutant le fonds destiné aux rembourssemens, a produit une nouvelle charge, pendant dix ans, de dix millions, c'est environ cinq millions à ajouter au déficit de cinquante-six millions, ce qui l'éleve à soixante-un.

Le dernier Emprunt, il eſt vrai, n'eſt pas rempli; mais il le ſera ſucceſſivement dans un temps donné; ainſi il faut mettre en ligne de compte les intérêts & les rembourſemens auxquels il engagera, puiſqu'il eſt queſtion ici d'un état futur & permanent.

Je paſſe ſous ſilence quelques petites augmentations de dépenſes & de revenus, afin de ne point détourner votre attention par des bagatelles.

Voici maintenant les reſſources majeures qui pourroient balancer ce déficit, ſi vous jugiez à propos de les adopter.

1.° Vous pourriez déterminer que les fonds deſtinés au département de la guerre, ſeroient diminués de quinze à vingt millions, en améliorant cependant le ſort du ſoldat, & vous demanderiez au Roi que les nouveaux plans fuſſent formés ſur cette baſe.

2.° Le Roi & la Reine ſont diſpoſés à n'avoir qu'une ſeule & même maiſon, & en ordonnant les retranchemens les plus rigides, Leurs Majeſtés guidées par le plus vif déſir de contribuer au rétabliſſement de l'ordre, eſperent pouvoir réduire à vingt millions les dépenſes compriſes ſous la dénomination générale de maiſon du Roi, ce qui prouveroit une nouvelle économie de cinq millions.

3.° Les ſommes fournies aux maiſons des Princes ſe montent à 8,240,000 liv. indépendamment du produit des apanages : il ne m'appartient pas de déterminer le retranchement dont cet article ſeroit ſuſceptible.

4.° En reſſerrant chaque article, le Miniſtre des Affaires Étrangeres propoſera encore ſucceſſivement une réduction d'un million ſur le fonds très-modéré deſtiné à ſon département,

5.° Les pensions s'élevent encore à près de vingt-cinq millions, nonobstant les dernieres retenues; ce sera peu, selon votre opinion déjà connue, que de fixer ici à cinq ou six millions l'économie dont cette dépense seroit susceptible; mais ne voulant indiquer en ce moment que des réductions auxquelles on puisse avoir confiance, je ne crois pas devoir aller plus loin. Vous verrez que les petites pensions, celles qui méritent des égards à tant de titres, forment la grande masse.

6.° La dépense des haras que vous êtes dans l'intention de supprimer, se monte à huit cents mille livres.

7.° Le Roi paye annuellement au Clergé deux millions cinq cents mille livres pour augmenter le fonds de ses remboursemens: ce supplément pourroit être retranché sans inconvéniens.

8.° Les extinctions viageres pendant le cours de l'année suivante, pourroient au moins être mises ici en ligne de compte; elles se monteront probablement à quinze cents mille livres.

9.° Si l'on a recours à une taxe momentanée pour subvenir à l'embarras présent, & sauver entiérement les finances, il est probable qu'avec son produit on pourra diminuer les anticipations qui le font déjà beaucoup aujourd'hui par la force du discrédit; ainsi l'on doit raisonnablement s'attendre à une réduction sur cette partie de dépenses, & je l'estimerai, quoique vaguement encore en ce moment, à près de huit millions.

10.° Vous pourriez convenir en dernier terme, qu'après avoir réuni ensemble, sous le nom d'*Impôt territorial*, la taille & les vingtiemes, la somme to-

tale existante aujourd'hui seroit augmentée de quinze millions ; & les contribuables trouveroient le dédommagement de cet accroissement par l'assujettissement à l'impôt territorial de toutes les personnes & de toutes les terres privilégiées, & par la cessation de tous les abonnemens particuliers qui existent pour les vingtiemes. Enfin, si vous le préfériez, au lieu de l'accroissement positif sur l'impôt territorial dont je viens de parler, vous pourriez seulement déterminer qu'il seroit pourvu dans chaque province, par une addition d'impôt, aux diverses remises, réductions & modérations que le Roi accorde sur la taille, les vingtiemes & la capitation, soit à la décharge effective des contribuables, soit pour être destinées à des travaux de charité, & à diverses dépenses particulieres à chaque province. Ces différens objets forment précisément dans le compte général des dépenses, une somme de quinze millions ; savoir :

7,120,000 livres, pour remises en moins imposé sur la recette des pays d'élections & des pays conquis ; décharges & modérations sur les vingtiemes & la capitation, remises aux pays d'États, &c.

1,896,000 livres, pour travaux de charité.

1,144,000 livres, pour destruction du vagabondage & de la mendicité.

4,500,000 livres, dépenses dans les provinces, dont l'objet varie tous les ans, & qui se renouvellent de différentes manieres.

Il ne seroit pas difficile à chaque province de faire quelque économie sur ces divers objets ; on pourroit encore laisser à leur profit ce qu'elles parviendroient à épargner sur les frais de recouvrement ; & en leur confiant la surveillance sur l'administration & la vente des bois, on pourroit les mettre de part dans les augmentations de produit, & tous

ces articles réunis à ceux que j'ai déjà indiqués, savoir, l'assujettissement à l'impôt de toutes les personnes & de toutes les terres privilégiées, ainsi que la cessation des abonnemens, balanceroient à coup sûr les quinze millions qui seroient procurés à l'État, soit en accroissement de revenu, soit en diminution de dépense.

La juste répartition de l'imposition des vingtiemes eût produit bien au-delà d'une telle somme ; mais cette ressource seroit éteinte par la conversion générale de cet impôt & de celui de la taille, dans une seule contribution territoriale dont la somme seroit fixe.

RÉCAPITULATION.

Les dix articles bien simples que je viens d'indiquer, se monteroient à une somme à peu près égale au déficit de soixante-un millions.

Il suffiroit donc, Messieurs, que ces dix articles préliminaires fussent constatés de concert entre le Roi & vous, Messieurs, pour assurer la confiance.

Je vais maintenant vous donner l'indice de quelques autres bonifications dont l'examen & la fixation exigeroient plus de temps, mais qui pourroient être appliquées par vous, Messieurs, à tel usage qui vous paroîtroit le plus convenable.

1.° Je mettrai en premiere ligne la part que vous jugeriez à propos d'assigner à l'État sur le produit des dixmes ou de l'impôt qui seroit destiné à les remplacer. La réponse du Roi sur vos Arrêtés du 4 Août, contient toutes les observations dont ce sujet est susceptible.

2.° Une réduction ſur le traitement des Miniſtres & ſur les appointemens des perſonnes attachées d'une maniere quelconque à l'adminiſtration.

3.° J'avois eſtimé dans mon Diſcours à l'ouverture de votre Aſſemblée, que par la diminution des traitemens attribués aux divers Fermiers, Adminiſtrateurs & Régiſſeurs des droits ſur les conſommations, par l'accroiſſement des produits, depuis l'époque des derniers baux ou traités paſſés avec eux, & par l'augmentation probable de ces droits dans l'eſpace d'un ou deux ans, on pourroit raiſonnablement compter ſur une amélioration de revenu d'environ vingt-quatre millions. Il eſt ſurvenu de grands changemens depuis l'époque de votre Aſſemblée. Le recouvrement de tous les droits ſur le ſel, le tabac & d'autres objets de conſommation, ainſi que le recouvrement des droits perçus aux entrées de Paris & aux frontieres du Royaume, ſont ſoumis en ce moment à des contrariétés & des diminutions qui ne permettroient pas de former raiſonnablement aucune ſpéculation ſur le produit de ces revenus; mais les économies projetées ſur les frais de perception pourront ſubſiſter, & l'on doit compter pareillement lors du retour de la tranquillité publique, ſur le progrès ſucceſſif des droits ſur les conſommations dont vous déſirerez la continuation.

4.° La rentrée dans les Domaines engagés, ou la redevance annuelle à laquelle on pourroit les aſſujettir, préſente encore une reſſource digne d'attention.

Je ſupprime l'énumération de pluſieurs articles d'économie indiqués déjà dans mon Diſcours à l'ouverture de votre Aſſemblée. Une recherche ſcrupuleuſe en feroit peut-être découvrir encore quelques

autres, mais un calcul précis n'eſt pas néceſſaire en ce moment, puiſque les nouveaux objets que j'ai déſignés, je ne les offre qu'en perſpective. J'écarte ici tout ce qui ſeroit ſuſceptible de diſcuſſion, parce que rien d'incertain ne peut fonder le crédit à une époque où l'on ne veut plus attendre pour ſavoir à quoi s'en tenir ſur la fortune publique; mais ce ſont autant de moyens qui ſerviroient ou à remplacer la diminution actuelle du produit de la Gabelle, ou à faciliter les divers projets d'amortiſſement ou d'ordre public que vous aurez en vue. Je ne compte point, par ce motif, au nombre des reſſources appliquables au déficit, aucun droit ſur le luxe ou ſur le timbre; vous aurez beſoin de ces moyens nouveaux, pour remplacer les droits dont vous aurez définitivement arrêté la ſuppreſſion.

Ajoutez, Meſſieurs, à l'expoſition que je viens de vous faire, une conſidération très-importante; c'eſt qu'il y a dans les charges annuelles de l'Etat, cent cinq millions de rentes viageres dont l'extinction ſucceſſive offre une reſſource graduelle de la plus grande conſéquence.

Qui ne reprendroit l'eſpérance en voyant tous les moyens dont je viens de préſenter le fidelle tableau? A coup ſûr il dépend de vous, Meſſieurs, de prendre en peu de temps des délibérations propres à raſſurer parfaitement ſur l'ordre permanent des finances, & véritablement vous ne pouvez plus différer.

Je ne vous propoſe, Meſſieurs, pour remettre de l'ordre dans les finances, aucune grande ſubverſion, aucune idée ſyſtématique, aucune de ces imaginations auxquelles on donne le nom de génie; tout doit être ſimple en ce genre, tout doit être au moins ſucceſſif, ſur-tout dans un moment où la confiance, ce lien ſi néceſſaire entre le préſent & l'avenir, nous refuſe ſon aſſiſtance.

SECONDE PARTIE.

Beſoins extraordinaires.

LA confiance une fois aſſurée par les premieres baſes que je viens d'indiquer, il faut en même temps trouver des reſſources ſuffiſantes pour ſe libérer de l'embarras préſent & pour ſatisfaire aux beſoins extraordinaires de cette année & de l'année prochaine.

Il faut environ quatre-vingts millions pour cette année, ſans augmenter les fonds deſtinés aux rentes de l'Hôtel-de-Ville, & il ſeroit de la plus grande & de la plus parfaite juſtice qu'au 31 Décembre le payement des ſix derniers mois 1788, celui qui s'exécute actuellement, fût entiérement achevé. C'eſt aſſez, comme j'ai déjà eu occaſion de le faire obſerver dans mon Diſcours à l'ouverture de votre Aſſemblée, c'eſt aſſez d'avoir impoſé ſur les rentiers le retard d'un ſemeſtre.

Ainſi, pour ne pas aller plus loin, & pour liquider dans l'année prochaine quelques dettes exigibles, enfin pour ſuppléer à de nouveaux beſoins de blés & pour d'autres objets néceſſaires, il faudroit, indépendamment de la partie de l'Emprunt qui n'eſt pas encore remplie, indépendamment encore du renouvellement des anticipations entiérement arrêté dans ce moment, il faudroit, dis-je, très-probablement un nouveau ſecours extraordinaire de quatre-vingts millions dans le cours de l'année prochaine, leſquels joints aux ſoixante-dix ou quatre-vingts néceſſaires pour cette année, éleveroient à environ cent ſoixante millions la ſomme qu'exigeroit une liquidation complette. Il faut renoncer dans ce moment à toute eſpece d'Emprunt; tout eſſai nouveau, même à un haut intérêt, ne réuſſiroit pas; ce ſeroit harceler inutilement & mal-adroitement la confiance, que de

vouloir l'entreprendre. Il eſt donc néceſſaire de recourir à un autre moyen, & le vœu public vous l'indique; ce vœu manifeſté de toutes manieres, & auquel vous avez déjà donné un aſſentiment général, conſiſteroit dans une contribution forte demandée pour une ſeule fois à tous les habitans du Royaume. On s'y prêtera, je le crois, avec beaucoup de bonne volonté, ſi ce ſacrifice paroît le dernier terme des diſpoſitions que vous aurez adoptées pour aſſurer invariablement l'ordre & l'équilibre dans les finances.

On a propoſé que cette contribution momentanée fût relative au capital de chaque citoyen. Je la croirois plus ſimple & plus convenable ſi elle étoit proportionnée au revenu. L'évaluation que chacun feroit de ſon propre capital, prêteroit trop à l'arbitraire, & l'on pourroit, ſans bleſſer ſa conſcience, l'évaluer avec ſoi-même fort au-deſſous de ſa valeur; car on peut eſtimer avec beaucoup de liberté une terre ſans acheteurs, des effets royaux en diſcrédit & pluſieurs autres ſortes de biens.

Il eſt de plus un grand nombre de citoyens qui, ſans capitaux ou avec un capital médiocre, ont un revenu conſidérable, tels ſont ceux qui adonnés au commerce, aux affaires de banque & de finance, aux arts, aux profeſſions utiles, aux places d'adminiſtration & à beaucoup d'autres occupations, doivent à leurs talents & à leur induſtrie un revenu annuel abſolument étranger à leur capital, & tels ſont encore les fermiers de toute eſpece: enfin, les rentes viageres ne payeroient pas une juſte part au beſoin général, ſi leur capital ſervoit uniquement de meſure à leur contribution, & tous les bénéficiers, tous les uſufruitiers ſeroient encore embarraſſés dans leurs calculs.

Je penſerois donc qu'il ſeroit préférable de demander une contribution extraordinaire en raiſon du revenu

annuel, & qu'elle pourroit être portée au quart de ce revenu libre de toute charge, de tout impôt & de toute rente.

Une telle contribution pour ceux qui ont leur argent placé à cinq pour cent dans les effets royaux ou dans les divers immeubles fictifs, reviendroit à un & un quart pour cent de leur capital; elle ne reviendroit qu'à trois quarts pour cent pareillement du capital, pour les propriétaires des biens dont le revenu n'eſt que de trois pour cent.

Ainſi, en ſuppoſant une même regle pour tout le monde, le propriétaire de terre ſe trouveroit traité comme le rentier, ſi la contribution étoit proportionnée au capital, & il ſeroit au contraire favoriſé ſi cette contribution étoit relative au revenu; mais un tel égard vous paroîtra, je crois, raiſonnable.

Je n'entrerai pas en ce moment dans le détail des formes qu'il faudroit preſcrire pour la levée de cette taxe extraordinaire; ce ſeroit trop m'écarter du ſujet principal.

Je ne vois qu'une difficulté importante.

Elle concerne le genre de déclaration qu'il faudroit exiger de toutes les perſonnes aſſujetties à une taxe qui ſeroit relative aux revenus particuliers de chaque contribuable. Le ſerment eſt ſans doute le lien le plus fort; mais dans une tranſaction qui n'aura lieu qu'une ſeule fois, dans une tranſaction à laquelle la majeure partie des habitans du Royaume ſeront appelés à participer, eſt-il convenable de les mettre tous, & ſans exception, aux priſes avec leur conſcience? Eſt-il convenable de les expoſer à manquer de reſpect envers l'Etre ſuprême, & de les dégager ainſi peut-être pour toute leur vie des liens qu'ils auront une

fois rompus ? Le ſerment ne doit être employé que pour fortifier les obligations attachées à des fonctions néceſſaires : mais quand un ſerment doit être impoſé à tous les habitans d'un Royaume, quand leur fidélité eſt viſiblement en contraſte avec leur intérêt ; enfin, quand ce ſerment n'a pour but qu'une diſpoſition momentanée & purement pécuniaire, vous ne ſerez point ſurpris, Meſſieurs, de la répugnance du Roi pour une telle condition ; & malgré les exemples qu'on met en avant, Sa Majeſté déſire que votre attention ſe fixe particuliérement ſur ces obſervations. La formule ſuivante : *Je déclare avec vérité que* .... ſeroit peut-être ſuffiſante, & c'eſt un bel hommage à rendre à une Nation, que de ne lui demander rien de plus.

Je ſuis perſuadé que beaucoup de citoyens donneront plus que la proportion indiquée dans ce Mémoire ; car on a beau calomnier le cœur humain, il reſte encore au milieu des erreurs qu'on nous reproche, un grand ſentiment de patriotiſme chez pluſieurs perſonnes ; d'ailleurs, chacun tient de quelque maniere au rétabliſſement de l'ordre ; & ceux qui, par la nature de leurs fortunes, s'y croient étrangers, ne montrent que la limite de leurs vues.

Que penſeriez-vous encore, Meſſieurs, ſi au lieu de demander un ſacrifice purement gratuit du quart du revenu, ou de telle autre quotité, on enregiſtroit dans chaque paroiſſe, ſur un livre public, les ſommes données par chaque citoyen, & qu'on les conſtituât créanciers de l'État de ces mêmes ſommes, pour être rembourſées ſucceſſivement, à commencer de l'époque où l'intérêt de l'argent ſeroit baiſſé généralement à quatre pour cent ? Chacun ſe trouveroit aſſocié de cette maniere à ce retour complet de la proſpérité publique, après y avoir

contribué, dès ce moment, par un premier sacrifice qui auroit sauvé l'État d'un grand danger.

Il faudra aussi déterminer quelle est la modicité de revenus qui doit exempter de contribuer à la taxe extraordinaire ; mais dans une affaire patriotique, peut-être que par un sentiment d'égard pour tous les citoyens, il ne faudroit exclure personne de fournir un petit sacrifice : mais on détermineroit seulement l'état ou la mesure de revenus qui rendroit cet acte absolument libre. En général, aucune rigueur ne devroit être employée envers personne ; l'aiguillon doit être le patriotisme, & le surveillant sa propre honnêteté.

La vaisselle, les bijoux d'or & d'argent, & le numéraire sans action, le numéraire thésaurisé au grand préjudice de l'État, échappant à la taxe établie sur les revenus, ne vous paroîtroit-il pas convenable, du moment qu'on se contente de la déclaration des propriétaires, & qu'on n'y joint aucune inquisition, ne vous paroîtroit-il pas convenable d'imposer ces sortes de richesses à un sacrifice unique & passager de deux ou trois pour cent du capital ?

Cette contribution auroit l'avantage particulier de concourir à ramener dans la circulation des richesses oisives.

Le payement de ces diverses taxes pourroit avoir lieu à différentes époques, dans l'espace de quinze, dix-huit mois ou davantage, en permettant à ceux qui le désireroient d'acquitter le tout à la fois, ou d'en avancer les termes, moyennant la bonification qui leur seroit faite d'un escompte raisonnable.

Ce qui déplaît le plus dans un impôt proportionné à sa fortune, c'est une crainte de la faire

connoître ; mais comme chacun devroit être encouragé par votre Décret, à donner plus que cette proportion, si sa situation le lui permettoit, tous ceux dont le sacrifice excéderoit dans une mesure quelconque la taxe déterminée, pourroient, en l'annonçant vaguement dans leur déclaration, voiler de cette maniere le rapport de leur contribution avec leur revenu.

Je considérerois comme une facilité générale & nécessaire, de permettre à tout le monde indistinctement d'acquitter sa taxe en vaisselle ou en bijoux d'or & d'argent, reçus à un prix favorable pour les contribuables. La femme d'un simple paysan donnera, s'il le faut, son anneau ou sa croix d'or ; elle n'en sera pas moins heureuse, & il lui sera permis d'en être fiere.

On demandera peut-être quel seroit le produit vraisemblable des contributions dont on vient de vous entretenir. Il est impossible de s'en faire une juste idée ; mais je crois qu'on se livre à beaucoup d'exagérations à cet égard. Elle seroit toutefois assez importante pour que vous dussiez nommer des commissaires, qui, de concert avec le Ministre des finances, veilleroient sur la rentrée de ces contributions & sur l'emploi qui en seroit fait conformément à vos dispositions.

Au reste, quoique dans l'indication d'une taxe extraordinaire relative aux circonstances présentes, je donne simplement une forme aux propositions qui ont été signées de toutes parts dans la capitale, il n'est pas moins douloureux pour moi d'avoir à mettre en avant une idée momentanément à charge à la Nation : toute mon administration passée prouve assez ce qu'il m'en coûte,

& je range l'obligation où je me trouve en cet inſtant, au nombre des grands ſacrifices auxquels je me ſuis expoſé en revenant prendre le timon des affaires de finance ; & cependant je ne puis pas dire que pour mon bonheur, j'euſſe fait mieux en paſſant le reſte de mes jours dans l'éloignement & dans la retraite, puiſqu'un ſeul des maux de la France que j'euſſe préſumé, que j'euſſe imaginé d'avoir eu le pouvoir ou l'occaſion d'adoucir, auroit troublé le repos de ma vie : il faut donc ſe ſoumettre avec réſignation à ſa deſtinée.

TROISIEME PARTIE.

Le moment préſent.

Si vous ne perdez pas un inſtant, Meſſieurs, pour décréter la contribution extraordinaire qu'on vient d'indiquer, & ſi ce décret eſt accompagné d'une délibération propre à inſpirer une pleine confiance dans le rétabliſſement général de l'ordre, on pourra conſidérer la taxe extraordinaire comme le dernier ſacrifice, comme le complément de tout, & il y aura, je crois, de l'empreſſement à la payer ; cet empreſſement donnera des ſecours prochains, & ſur-tout il influera d'une maniere univerſelle ſur la circulation. Il faut cependant quelque choſe de plus pour le moment, afin de réunir toutes ſes reſſources contre un mal éminent, & qui nous ſerre de ſi près.

C'eſt dans une pareille vue que le Roi a autoriſé les Directeurs des monnoies à recevoir de la part de ceux qui voudront ſuivre l'exemple de Sa Majeſté, la vaiſſelle & les bijoux d'or & d'argent en échange deſquels il leur ſera délivré des récépiſſés ; & l'époque du rembourſement de ces récépiſſés, l'intérêt à payer en attendant, ainſi que

la fixation du prix de la vaiſſelle, ſont des diſpoſitions réſervées par le Roi à votre délibération, & je vous propoſerois que l'on pût donner cinquante-cinq francs de la vaiſſelle contre des récépiſſés rembourſables à ſix mois de date, ſans intérêt, ou cinquante-huit francs, ſi l'on remettoit ces récépiſſés dans l'Emprunt national de quatre-vingts millions, à condition néanmoins qu'en payant la miſe de cette maniere, on ne jouiroit pas de la faculté d'en fournir la moitié en effets royaux.

Il n'eſt pas douteux qu'en portant aujourd'hui ſa vaiſſelle à la monnoie, on rendra un grand & véritable ſervice à la choſe publique, puiſque la rareté extrême & ſans égale du numéraire effectif, nous met dans le plus pénible embarras. Nous avons par cette raiſon un grand intérêt à ménager la Caiſſe d'eſcompte, qui, au milieu des difficultés générales, fait pour nous tout ce qu'elle peut raiſonnablement; & ſes ſervices dont nous ne pouvons pas nous paſſer en ce moment, ſeront plus déciſifs, ſi vous approuvez, ſi vous encouragez ſon zele. Il faut ſurtout, Meſſieurs, vous garder de mal juger de ſes Adminiſtrateurs ſans les entendre; ils ne demandent pas mieux que de mettre leur conduite au grand jour. Vous verrez qu'en cédant quelquefois aux circonſtances, pour donner à la finance des ſecours indiſpenſables, ils n'ont jamais perdu de vue leurs devoirs particuliers d'Adminiſtrateurs; mais dans les grandes révolutions amenées par le trouble & le diſcrédit, toutes les Caiſſes publiques ont un intérêt qui les unit enſemble, & elles ſe reſſentent en même temps de l'empire des circonſtances.

La Caiſſe d'eſcompte cependant, ayant reçu à des époques différentes un échec dans l'opinion par le contre-coup du diſcrédit général, il y auroit peut-

être

être de la convenance à lui proposer de se fondre & se transformer par quelque coalition dans un établissement nouveau, sous le titre de *Banque Nationale*, & de former ainsi l'une des portions intégrantes d'un grand établissement, auquel vous donneriez, Messieurs, une approbation immédiate & décisive ; mais une condition indispensable de tout établissement de ce genre, c'est de réunir une somme de numéraire effectif, suffisante pour assurer à tout moment l'échange des billets circulans contre de l'argent comptant. Ce qui se passe aujourd'hui à l'égard des billets de la Caisse d'escompte, est une suite de la crise actuelle & des temps précédens ; & il seroit impolitique & déraisonnable de vouloir, dans ce moment, la ramener par force à une marche différente.

Enfin, Messieurs, & pour l'instant présent, & pour toute l'année, & pour tous les temps, ce qui devient chaque jour, chaque moment plus indispensable, c'est que vous rendiez les deux Décrets que je sollicite de vous avec tant d'instances ; l'un pour prêter de la force au recouvrement des droits sur les consommations, & l'on m'a dit que vous veniez de le déterminer ; l'autre, plus pressant encore, pour soutenir de même le recouvrement des impositions foncieres, en expliquant ceux de vos Décrets qui sont mal interprétés par les contribuables & qui les engagent en plusieurs lieux à refuser le payement de la taille, des vingtiemes & de la capitation. Je me réfere à tout ce qui vous a été représenté à cet égard par les douze Membres du Comité que vous avez nommés pour conférer avec moi, & qui sont informés dans les détails de la nécessité absolue de ces deux Décrets. Rien n'ira, Messieurs, rien ne pourra s'améliorer, si le payement des impositions est interrompu, si les recouvremens ne sont pas protégés par la publicité

de vos intentions & par l'expreſſion forte de votre volonté, ſi les recouvremens n'ont pas l'appui des lois, ſi les lois ne ſont pas ſoutenues par le pouvoir exécutif, & ſi ce pouvoir éprouve des réſiſtances au-deſſus de ſes forces. Il arriveroit alors que les ſubſides & les reſſources extraordinaires ne ſerviroient qu'à remplir le vide occaſionné par la diminution des recettes, au lieu de contribuer efficacement au rétabliſſement de l'ordre. Mon courage, mes forces s'épuiſent à repréſenter ces importantes vérités; & je ne puis voir ſans une mortelle peine que les meilleurs amis de la liberté publique compromettent le ſuccès de la plus noble entrepriſe, en ne s'occupant pas aſſez de la gravité des circonſtances actuelles, comme s'ils pouvoient détacher l'avenir du préſent, comme s'il ſuffiſoit d'appliquer toute la puiſſance de leur eſprit à former un édifice nouveau, & qu'il ne fallût pas en même temps examiner ſi la maiſon qu'on habite encore, n'eſt pas prête à tomber en ruines & à nous enſévelir ſous ſes débris. Pardonnez, Meſſieurs, ſi je vous parle ainſi : il n'eſt rien ſans doute de ſi impoſant que le reſpect dû à une Aſſemblée telle que la vôtre; mais il y a peut-être quelque choſe de plus grand encore, c'eſt l'indépendance & la dignité d'un ſeul homme, animé par la ſeule idée de ſes devoirs, & fiérement ſoutenu par la pureté de ſes intentions & l'approbation de ſa conſcience : vous ne vous bleſſerez point d'un pareil ſentiment, puiſque chacun de vous, Meſſieurs, peut également y prétendre.

Je vous demande, Meſſieurs, au nom du Roi, je vous ſollicite au nom du vœu général de la Nation, je vous conjure au nom de la tranquillité publique, au nom du ſalut de cet Empire, de ſuſpendre toute eſpece de diſcuſſion, pour vous livrer ſans interruption aux délibérations néceſſaires, inſtantes, indiſpenſables qu'exige la circonſtance préſente.

Il n'y a pas un moment à perdre pour calmer les esprits sur la situation des affaires, & je récapitulerai ici que pour y parvenir, pour sauver le vaisseau du naufrage, il est à désirer,

1.° Que vous délibériez sur le vœu presque général d'une contribution passagere, capable, par son importance, de subvenir à l'étendue des besoins extraordinaires de l'État.

2.° Que pour favoriser le succès de cette disposition, vous adoptiez quelques vues principales, propres à convaincre que l'équilibre entre les revenus & les dépenses fixes sera surement établi, & qu'on ne doit conserver aucun doute sur l'existence prochaine d'un ordre à jamais durable.

3.° Que vous approuviez, & l'échange contre des récépissés à terme, & l'admission dans l'emprunt de la vaisselle d'argent à un prix déterminé, ou que vous laissiez à l'Administration des finances toute liberté à cet égard.

4.° Que vous autorisiez la Caisse d'escompte à nous aider de tout son pouvoir, sauf à discuter les idées propres à convertir, avec la convenance & le gré des intéressés, cet utile établissement dans un plus utile encore, sous le nom de *Banque Nationale.*

5.° Que vous rendiez sans délai les Décrets nécessaires pour arrêter par tous les moyens en votre pouvoir, le dépérissement des revenus, & que vous examiniez avec soin les circonstances qui s'opposent à l'action des lois & à l'exercice du pouvoir exécutif, afin d'y porter de toutes vos forces le remede le plus immédiat.

Voilà, Messieurs, entre beaucoup de dispositions intéressantes pour les finances, celles qui sont les

plus inſtantes ; & il me ſemble qu'après vous en être occupés efficacement, vous pourriez revenir à vos autres diſcuſſions importantes avec plus de repos & de ſécurité. Vos travaux ſur la Conſtitution ſont avancés, & tout ſemble déjà préparé pour aſſurer à la Nation les diſpoſitions qui forment l'objet de ſes vœux ; vous ne pouvez plus craindre de vous écarter de l'eſprit de vos inſtructions, en vous occupant efficacement des moyens propres à fonder la confiance ſur des baſes durables, & en déterminant la meſure & le genre des ſecours qui ſeront néceſſaires au rétabliſſement de l'ordre. D'ailleurs, eſt-il beſoin de le dire ! ſont-ce des conſidérations perſonnelles ou particulieres qui engagent le Roi à vous ſolliciter d'adopter ſans retard les diſpoſitions auxquelles il vous invite ; & la Nation qui vous a choiſis pour Repréſentans, n'a-t-elle pas l'intérêt le plus éminent à prévenir le déſordre & la ſubverſion des fortunes ? Qui peut en prévoir les effets, qui peut en calculer les ſuites ? Examinez-les au-dedans du Royaume, conſidérez-les au-dehors ; voyez leurs rapports immenſes avec tout, avec la tranquillité publique, avec les ſubſiſtances, avec le bonheur, avec la force, avec les diverſes circonſtances générales & particulieres auxquelles l'argent aboutit, & vous me diſpenſerez, ſans doute, de vous faire le triſte & déplorable tableau des malheurs qui ſeroient inévitables, ſi par des meſures grandes & vigoureuſes vous ne venez pas nous prêter ſecours, ſi vous ne venez pas ſoutenir ce rocher chancelant, dont le Roi ſeul, depuis ſi long-temps, retient & ſuſpend la chute, mais dont l'inclinaiſon journaliere touche à ſon dernier terme & nous menace tous. Certes, Meſſieurs, c'eſt enfin votre affaire & votre grande affaire ; ce n'eſt pas, je ne puis trop le dire, ce n'eſt pas ſur des décombres & au milieu des clameurs

de tous les citoyens, que vous éleverez ſolidement l'édifice de notre bonheur : la vie eſt trop courte, les penſées des hommes ſont trop circonſcrites, pour qu'on puiſſe leur offrir, en dédommagement de leurs maux, la ſatisfaction incertaine des générations ſuivantes. Il faut donc unir tout enſemble, l'avenir & le préſent, les ſpéculations & les réalités, la libéralité des principes & la juſtice pratique & poſitive, le ménagement des eſpérances & la garantie de ce qu'on poſſede ; enfin l'eſtime de la liberté, & le ſoin continuel de l'ordre public.

Je dois mettre au rang des diſpoſitions importantes pour le crédit, la recherche inſtante & la détermination des moyens propres à mettre une fin à toutes ces terreurs, qui chaque jour éloignent de la France un nombre étonnant de citoyens, émigration qui diminue notre numéraire, & qui fera bientôt de la capitale du Royaume un lieu de réunion d'ouvriers ſans ſalaires, & d'hommes induſtrieux ſans occupation.

Je me ſuis réſervé de finir par une obſervation importante ; il me ſemble que vous devez être offenſés pour l'honneur de la France, qu'après avoir fait, il y a ſi peu de temps, une déclaration authentique de la protection que vous accordiez aux créanciers de l'État, & de la réſolution où vous étiez de ne ſoumettre jamais à aucune retenue le payement des intérêts, le crédit n'ait pris aucun accroiſſement & ſe ſoit même affoibli davantage. Vous ne devez pas ſupporter plus long-temps que de ſi juſtes & de ſi généreuſes intentions n'ayent pas l'aſcendant qu'elles méritent. C'eſt vous, Meſſieurs, c'eſt vous, les Repréſentans de la plus grande Nation, qui vous êtes expliqués; il faut enfin qu'on vous croie : mais pour procurer à vos paroles le reſpect qui leur appartient, il faut,

comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le repréſenter avec force, il faut que ces promeſſes ſoient accompagnées de délibérations & de diſpoſitions propres à démontrer réellement & poſitivement que par vos ſoins l'équilibre entre les revenus & les dépenſes ſera rétabli : il ne faut pas qu'on entende parler ſans ceſſe d'abolitions ou de diminutions de droits, d'accroiſſemens de rembourſemens, de dédommagemens néceſſaires, & que l'indemnité de ces ſacrifices, la balance de ces pertes ſoient aſſignées ſur des idées générales, ſur des reſſources vagues, ſur le produit confus d'impoſitions ou d'améliorations dont la meſure & la poſſibilité reſtent inconnues. Vous n'empêcherez jamais que l'inquiétude de tous les citoyens ſur leur argent, ſur leurs revenus, ſur leur fortune, n'environne vos travaux, & ne vous ſuive pas à pas : répandez donc une tranquillité devenue ſi preſſante & ſi néceſſaire. Ah ! qu'il vous ſera beau de relever par un grand effort la confiance abattue, de garantir l'État d'un déſordre qui paroît inévitable à tous les yeux, & de rendre à la France cette vigueur intérieure dont on commence à perdre l'eſpérance, & cette conſidération politique au dehors, ſeule capable de la préſerver de dangers, qui, au milieu de nos fortes diſtractions ne ſont pas même comptés ; de dangers néanmoins qu'en tous les temps on doit placer au rang des événemens poſſibles, & dans le nombre des motifs qui doivent obliger à s'occuper ſérieuſement du rétabliſſement du crédit & de la reſtauration de l'ordre dans les finances.

Vous réuniſſez, Meſſieurs, les moyens néceſſaires pour remplir ces différents buts, & pour répondre aux beſoins de l'État ; les craintes, les eſpérances ſe dirigent vers vous ; elles ſemblent vous environ-

ner, & comme vous preſſer de toutes parts; & je n'en doute point, prenant en mains les intérêts éminens qui ſont en péril, étendant votre ſauvegarde ſur les fortunes & ſur l'honneur national, vous ajouterez cette gloire à celle que vous promettent vos utiles travaux, à celle dont peuvent ſe flatter, à ſi juſte titre, les généreux citoyens qui, ſecondant les vues du meilleur des Rois, aſſureront ſur la même baſe le bonheur des peuples & la liberté publique.

Sur l'Imprimé au Louvre,
BRUYSET fils aîné, Imprimeur du Roi.